

Délibération n°2023_DEL_153

Objet	<p><u>Finances et prospective</u> - Décisions modificatives – Budget principal : décision modificative n°2 – Ajustement de la subvention d'équilibre prévisionnelle adoptée au conseil communautaire du 27 mars 2023 au profit des budgets transports / déplacements</p>
--------------	---

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de présents : 26
 Nombre de votants : 32
 Date de la convocation : 20 octobre 2023

Le 26 octobre 2023 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, VAUJANY Francis, ROLLAND Alain, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean Michel, HEISON Christian, DÉPLANTE Daniel, CINTAS Delphine, MONTEIRO BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, DUMAINE Fanny, COGNARD Catherine, CHAL Ingrid, MOLLIER Raymond, PERISSOUD Jean-François, BOUCHET Geneviève, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia suppléé par M. VAUJANY Francis
- M. BASTIAN Patrick qui a donné pouvoir à M. LOMBARD Roland
- MME BOUKILI Manon qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME CINTAS Delphine
- MME SANCHEZ Yolande qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- M. TRANCHANT Yohann qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. BISTON Sylvain qui a donné pouvoir à MME BOUCHET Geneviève
- M. TAIX Olivier
- M. LOPES Pedro Daniel
- MME VIBERT Martine
- MME GIVEL Marie

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : M. François RAVOIRE, Vice-président

Au regard des deux points précédents portant sur l'ajustement de la subvention d'équilibre de l'exercice 2023 concernant d'une part, le budget de service public transports scolaires à hauteur de 102 880€ ; d'autre part, le budget de transports publics de voyageurs et déplacements pour 202 743 €, il convient en parallèle d'ouvrir les crédits au budget principal correspondants à ce besoin supplémentaire.

Les crédits de 305 623 € seront prélevés sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement qui présentent un solde disponible de 1 000 021,03 € au budget primitif 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Subvention d'équilibre - DM n° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	305 623,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	305 623,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-252 : SPA	0,00 €	102 880,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-815 : SPA	495 110,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364-815 : SPIC	0,00 €	697 853,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	495 110,50 €	800 733,50 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	800 733,50 €	800 733,50 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DM qui prend notamment en compte la régularisation du compte 657363 au budget primitif 2023 inapproprié pour la subvention d'équilibre à destination du budget déplacements qui est en SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et non pas en SPA (Service Public Administratif) d'où le compte 657364.

Après avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n° 2 au budget principal conformément d'une part à la décision modificative n° 1 au budget de service public transports scolaires à hauteur de 102 880 € ; d'autre part la décision modificative n° 2 du budget de transports publics de voyageurs et déplacements pour 202 743 € afin d'assurer l'équilibre budgétaire prévisionnel de l'exercice 2023 en complément des crédits ouverts au budget primitif 2023.

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

Christian HEISON

Acte certifié exécutoire le : 8 NOV. 2023
Transmis en Préfecture le : 8 NOV. 2023
Publication sur le site internet le : 8 NOV. 2023

Le Président
C. HEISON